

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Il succombe à la suite d'un lynchage populaire

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

Le drame s'est déroulé dans la nuit du 1er au 2 mai dernier, dans la zone dite de "L'île Mandji", dans la commune de Port-Gentil. Vers 4 heures du matin, Annie Bibalou Taïka, Gabonaise âgée de 44 ans, et ses enfants neutralisent, dans leur maison, Olsen Nguema Nze, Gabonais âgé de 25 ans, pour, semble-t-il, cambriolage. Mais, au lieu de s'en remettre aux instances judiciaires afin que celles-ci fassent toute la lumière sur cette histoire, des riverains vont plutôt opter pour la justice populaire. D'abord, ils ligotent solidement à l'aide d'une corde à linge, Nguema Nze, avant

de le tabasser copieusement. Jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Pris de panique suite à la tournure prise par les événements, les bourreaux d'Olsen décident de le conduire au Centre hospitalier régional de Ntchengue. Malheureusement, une fois sur place, le médecin d'astreinte constate et confirme le décès du jeune homme. Pour ne pas avoir à rendre des comptes à la justice, les "justiciers" déclinent de fausses identités à l'hôpital, sans doute pour brouiller les pistes, puis fondent dans la nature. Suite à la plainte déposée à la Police judiciaire (PJ) par Francis Engone, le père de la victime, les enquêteurs procèdent à des investigations. Avec succès. Puisque toutes les personnes soupçonnées

d'être impliquées dans cette tragédie sont interpellées. Au terme de l'enquête préliminaire, tous les mis en cause sont présentés devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil. Après audition, Victoire Maganga Moueyi, 25 ans, Parfait Ikaké, 39 ans, et Junior alias Warren, 23 ans, sont inculpés pour homicide volontaire, puis placés sous mandat de dépôt à la prison centrale du Château. Par contre, Annie Bibalou Taïka, Christian Yeno Minguere, 55 ans, et le bailleur, Alain Nkolo, 50 ans, sont mis hors de cause.



Photo: Jean Paulin Allogho

Les mis en cause dans les locaux de la PJ.

Viol sur mineure de moins de 15 ans : Me Fabien Méré à la barre ?

Le clin d'œil de **lybek**



Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

L'ANCIEN ministre délégué aux Eaux et Forêts, et avocat au barreau de Paris, Me Fabien Méré, est cité dans une affaire d'agression sexuelle sur mineure de 15 ans à Lille en France. L'information a été révélée cette semaine, sur les réseaux sociaux, à travers un procès-verbal dressé à cet effet par la Division de sécurité publique de Lille, le 4 décembre 2019, à la suite de la plainte déposée par la victime. Selon des sources concordantes, cela fait deux ans que cette affaire a eu lieu, et le mis en cause ne semble pas bien inquiété et reste aphone à ce jour. Y compris ses proches. Un silence qui a fait réagir plusieurs internautes, dont certains souhaiteraient que ses amis politiques et autres soutiens puissent intervenir en condamnant cet acte et, surtout, demander à Me Fabien Méré d'éclairer la lanterne à ce sujet. Lui qui semble être engagé dans la lutte



Photo: Chris OYAME

L'avocat et homme politique Me Fabien Méré mis en cause.

pour la défense des Droits humains, pouvait-on lire. Et savoir quelle suite sera donnée à cette affaire ? Et si les faits sont avérés, Me Fabien Méré encourt de lourdes sanctions judiciaires. A ce qu'il

semble, l'avocat ne serait pas à son premier coup. Plusieurs de ses victimes et leurs parents ont décidé de se constituer en collectif au Gabon pour déposer une plainte contre l'ancien membre du gouvernement.